



**Office of the City Clerk
Bureau du greffe municipal**

Le 20 février 2026

Claude Brulé – président-directeur général du Collège Algonquin

L'honorable Nolan Quinn - ministre des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité

Par transmission électronique

Objet : Abolition de programmes du Collège Algonquin

Veillez prendre note que le Conseil municipal d'Ottawa, lors de sa réunion du 11 février 2026, a examiné et approuvé la motion suivante :

MOTION

Moved by / Motion de : Conseillère L. Johnson

Seconded by / Appuyée par : Conseiller R. King

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante pour que l'information soit présentée avant la prochaine réunion du conseil d'administration du Collège Algonquin.

ATTENDU QUE les collèges et universités communautaires de l'Ontario, dont le Collège Algonquin et La Cité, subissent des pressions financières croissantes en raison de la décision de réduire le nombre de visas d'étudiantes et étudiants étrangers et de geler les droits de scolarité; et

ATTENDU QUE le Collège Algonquin a récemment annoncé son intention d'éliminer 30 programmes en raison de ces pressions financières; et

ATTENDU QUE plusieurs des programmes devant être éliminés ont souvent servi de tremplin vers des emplois à la Ville d'Ottawa, notamment au sein des équipes des loisirs, des musées, des services parajuridiques, des services paramédics,

des services de mécanique pour la flotte de véhicules et d'autobus de la Ville, des communications et bien d'autres; et

ATTENDU QUE les programmes devant être éliminés, comme les programmes d'arts culinaires, d'aménagement paysager, d'arts médiatiques, de programmation informatique, de gestion des affaires et bien d'autres, offrent une formation pratique aux étudiantes et étudiants, qui intègrent ensuite des entreprises d'Ottawa de divers secteurs, ce qui contribue à attirer de nouveaux investissements dans la ville; et

ATTENDU QUE La Cité est confrontée aux mêmes difficultés que le Collège Algonquin;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au personnel de procéder à une analyse interne des répercussions potentielles sur l'attraction et le recrutement de personnel qualifié, et de cerner les services municipaux susceptibles d'être touchés; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de consulter les membres du Conseil économique du maire pour connaître leur avis et leurs préoccupations à l'égard des programmes susceptibles d'être éliminés qui soutiennent leur secteur économique; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la greffière municipale compile les constats tirés de l'analyse interne et de la consultation des membres du Conseil économique du maire, et les fasse parvenir d'ici le 20 février aux présidents du Collège Algonquin et de son conseil d'administration, ainsi qu'au ministre des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité pour leur donner une vue d'ensemble des répercussions qu'aurait l'élimination de ces programmes sur notre communauté, avant que la question ne soit soumise au conseil d'administration, le 23 février.

Comme mentionné ci-dessus, veuillez trouver ci-joint l'analyse interne des répercussions potentielles sur l'attraction et le recrutement futurs d'employés qualifiés, ainsi que les commentaires reçus à la suite de la consultation des membres du Conseil économique du maire.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée.

Cordialement,

Original signé par : Caitlin Salter MacDonald

Caitlin Salter MacDonald
Greffière municipale

Pièces jointes :

1. Analyse organisationnelle interne – Réductions potentielles de programmes du Collège Algonquin et répercussions sur la Ville d'Ottawa
2. Lettre du Bureau du cinéma d'Ottawa
3. Lettre de la Coalition des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa (OCOBIA)
4. Lettre conjointe de la Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa (CIMO), des Festivals d'Ottawa, de l'Association canadienne de la musique sur scène et de Optimal Show Experience
5. Lettre de Sarah Chown, the Metropolitan Brasserie

c. c. Maire Mark Sutcliffe, conseillère Laine Johnson, conseiller Rawlson King